

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**NUMERO 2011 – 1- 003**  
**JEUDI 24 MARS 2011**

L'an deux mil onze, Jeudi 24 Mars, les membres du Conseil Municipal, appelés à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, se sont réunis à 20 h 30 heures à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

**Date de la convocation et de la publicité :** Vendredi 18 Mars 2011

**Étaient présents :** Messieurs CALLIOT Michel, LAUNAY Jacques, NABUCET Frédéric, CHOLET Didier, GUEGAN André, PELLAN Philippe, MAIGNAN André, ROUXEL Fred, Mesdames BLINTZOWSKY Christiane, BOULIN Claude, MEHOUAS Josiane, LEVEQUE Christiane, MARTIN Caroline.

**Étaient absents, représentés :** Messieurs HOURDIN Xavier, GIRARD Jacques, Mesdames DE LA MOUSSAYE Martine, Joële TADIER.

**Était absent :** Monsieur YOBE Sébastien.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents (y compris Le Maire) : 14

Nombre de conseillers absents non représentés : 1

Nombre de conseillers représentés : 4

Quorum : 10

Madame MARTIN Caroline, candidate, est élue secrétaire de séance.

Le procès verbal du Conseil Municipal du 24 Février 2011 est validé et signé par les membres ayant participé à la séance.

**Délibération N° 2011 – 2 - 026 : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2010 : COMMUNE, CAMPING ET LOTISSEMENTS**

Michèle MOISAN, Maire, donne la parole à Madame BLINTZOWSKY qui présente les différents comptes administratifs 2010, préalablement examinés par la Commission de Finances.

Monsieur LETY constate que la capacité d'autofinancement de la commune a doublé en 2010. Les ratios annexes sont tous satisfaisants. La rigueur appliquée à la gestion des budgets annexes doit perdurer, car avant toute nouvelle entreprise, il est nécessaire de consolider ceux-ci, et de régler la dette. Monsieur LETY indique que la capacité nette d'autofinancement par habitant est de 241 € en 2010, contre 102 € pour les communes de même strate. La Commune est revenue à un meilleur niveau. Monsieur LETY recommande, en conclusion une surveillance constante des budgets annexes, et le maintien de la rigueur du budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

BUDGET en euros	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<b>COMMUNE</b>	Excédent de fonctionnement 454 814.72 €	Excédent d'investissement 360 114.89 €
<b>CAMPING</b>	Excédent de fonctionnement 131 575.73 €	Déficit d'investissement 1 589.20 €
<b>LOTISSEMENT DES ORMES</b>	Déficit de fonctionnement 75 838.85 €	Excédent d'investissement 89 991.25 €

AP  
PR  
OU  
VE

<b>LOTISSEMENT DE LA PETITE ABBAYE</b>	Déficit de fonctionnement 35 396.96 €	Excédent d'investissement 6 287.44 €
--	--	---

- les Comptes Administratifs 2010 de la Commune, du Camping et des lotissements (Les Ormes, Lotissements Fréhel, Les Petites Fontaines, La Petite Abbaye), tels que présentés ci-dessus.

#### **Délibération N° 2011- 2 - 027 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2010**

Michèle MOISAN, Maire, donne la parole à Monsieur Michel LETY. Celui-ci n'indique aucune observation particulière et déclare que les Comptes de Gestion 2010 relatifs à la Commune, au Camping et aux lotissements, sont conformes aux Comptes Administratifs présentés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les Comptes de Gestion 2010 de la Commune, du Camping et des lotissements (Les Ormes, Les Petites Fontaines, Lotissements Fréhel, La Petite Abbaye)

#### **Délibération n° 2011 – 2 - 028 : AFFECTATION DES RESULTATS 2010 : COMMUNE ET CAMPING**

Michèle MOISAN, Maire, propose de voter l'affectation des résultats 2010 des comptes administratifs de la Commune et du Camping sur les budgets primitifs 2011. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter les résultats 2010, comme suit :

##### **BUDGET COMMUNE : SECTION DE FONCTIONNEMENT : Excédent de fonctionnement 2010 : 454 814.60 €**

Affectation au BP 2011 (section d'investissement - article 1068) : 175 000.00 €

Reprise du solde de l'excédent en section de fonctionnement : 279 814.72 €

##### **SECTION D'INVESTISSEMENT : Excédent d'investissement 2010 : 360 114.89 €**

Reprise du résultat en section d'investissement

##### **BUDGET CAMPING : SECTION DE FONCTIONNEMENT : Excédent de fonctionnement 2010 : 131 575.83 €**

Affectation au BP 2010 (section d'investissement – article 1068) : 60 575.73 €

Reprise du solde de l'excédent en section de fonctionnement : 71 000.00 €

##### **SECTION D'INVESTISSEMENT : Déficit d'investissement 2010 : 1 589.20 €**

Reprise du déficit en section d'investissement

#### **Délibération N° 2011 – 2 - 029 : TAUX D'IMPOSITION 2011**

Michèle MOISAN, Maire, donne la parole à Madame BLINTZOWSKY. Les modifications fiscales relatives aux collectivités territoriales, s'appliquant à partir de 2011, ont été largement exposées au Conseil Municipal du 28 Septembre 2010. Elles n'ont pas été rappelées à la séance du 24 Mars 2011.

Pour mémoire, l'exposé du 28 Septembre 2010 relatif aux modifications, en particulier portant sur la taxe d'habitation, précisait : « à partir de 2011, la taxe d'habitation n'est plus perçue par les départements, la part départementale de cette taxe revient aux communes et intercommunes ».

Il est rappelé les taux appliqués par la commune pour la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti, la taxe foncière sur le non bâti au titre de 2010. Les nouveaux taux 2011 engloberont l'ex taux communal, le transfert de la part départementale et le transfert d'une part des frais de gestion perçus par l'Etat, ainsi que le prévoit la réforme de la fiscalité territoriale.

La Commission Finances propose de ne pas alourdir la pression de la fiscalité locale pour les contribuables, et propose de ne pas modifier la globalité de ces taux pour 2011

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : **DECIDE** de fixer les taux d'imposition 2011, comme suit :

- **Taxe d'habitation : 22.09 %** (taux communal 2010 : 11.70 % + part transférée du Département 9.66 % + part transférée des frais de gestion de l'Etat)
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 13.04 %** (la réforme de la fiscalité locale n'a pas modifié la perception de cette taxe)
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 25.94 %** (taux communal 2010 : 24.74 % + part transférée des frais de gestion de l'Etat)

**Délibération N° 2011 – 2 - 030 : COMMUNE, CAMPING, ET LOTISSEMENTS : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2011**

Madame BLINTZOWSKY, Adjointe aux Finances, propose de commencer l'examen budgétaire par les budgets annexes, car ceux-ci ont un impact sur le budget de la commune.

**1 – LOTISSEMENTS FREHEL (appellation précédente du lotissement « Zone Artisanale »)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le Budget Primitif 2011 des Lotissements Fréhel, comme présenté ci-après :

Section de Fonctionnement en dépenses et en recettes	30 010. 00 €
Section d'Investissement en dépenses et en recettes	0. 00 €

**2 – LOTISSEMENT DES PETITES FONTAINES**

Un terrain reste à vendre, et parallèlement des travaux, en particulier de voirie, seront à effectuer lorsque l'ensemble des constructions sera achevé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le Budget Primitif 2011 du Lotissement des Petites Fontaines, comme présenté ci-après :

Section de Fonctionnement en dépenses et en recettes	125 092.00 €
Section d'Investissement en dépenses et en recettes	130 320.00 €

**3 – LOTISSEMENT DES ORMES**

Madame BLINTZOWSKY explique que ce lotissement présente un déficit non négligeable, qui serait comblé en grande partie, si les 6 derniers lots étaient commercialisables. L'évolution de ce lotissement sera déterminée par les décisions des instances préfectorales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le Budget Primitif 2011 du Lotissement des Ormes, comme présenté ci-après :

Section de Fonctionnement en dépenses et en recettes	291 962.85 €
Section d'Investissement en dépenses et en recettes	266 599.25 €

**4 – LOTISSEMENT DE LA PETITE ABBAYE**

Madame BLINTZOWSKY explique qu'il s'agit là d'un lotissement de 40 lots, dont 10 devaient être cédés à un organisme social. Il a été financé par des emprunts avec déblocage des fonds à une date fixe. Les commentaires faits l'an dernier restent d'actualité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le Budget Primitif 2011 du Lotissement de la Petite Abbaye, comme présenté ci-après :

Section de Fonctionnement en dépenses et en recettes	1 316 604.00 €
Section d'Investissement en dépenses et en recettes	1 084 410.00 €

## 5 – CAMPING

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le Budget Primitif 2011 du Camping, comme présenté ci-après :

Section de Fonctionnement en dépenses et en recettes	733 000.00 €
Section d'Investissement en dépenses et en recettes	142 200.83 €

## 6- COMMUNE

Madame BLINTZOWSKY reprend les montants respectifs des sections, en dépenses et en recettes, et apporte les commentaires suivants :

- Augmentation de certains postes (réceptions, fêtes et cérémonies, frais d'affranchissement, promotion de la ville), en raison des coûts liés au passage du Tour de France
- Majoration des crédits pour l'entretien des bâtiments communaux, et pour les études obligatoires relatives aux profils des eaux de baignade
- Madame MOISAN, Maire, indique que le poste « Charges de personnel » n'est en augmentation que de manière apparente : en effet, les crédits incluent la somme de 17 000 € dédiée à des cotisations de retraite pour un agent qui a fait valider des services auxiliaires dans la fonction publique. Des cotisations obligatoires de ce type seront dues ultérieurement pour d'autres salariés, pour des montants qui ne sont pas encore connus. Par ailleurs le poste « personnel » est crédité des indemnités de chômage à verser à un agent licencié pour suppression de son poste. Aucune modification du tableau des effectifs n'est prévue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le Budget Primitif 2011 de la Commune, comme présenté ci-après :

Section de Fonctionnement en dépenses et en recettes	2 597 944.91 €
Section d'Investissement en dépenses et en recettes	865 923.42 €

### Délibération N° 2011 – 2 - 031 : LOTISSEMENT DE LA PETITE ABBAYE : MISE EN VENTE EN L'ÉTAT

A l'occasion du vote du Budget 2011, Michèle MOISAN évoque le devenir de cette opération, et indique que la Commission Finances a étudié deux possibilités : L'aménagement du terrain partiellement ou totalement ou la revente en l'état du terrain.

Dans les 2 hypothèses, le déficit sera à peu près le même, c'est-à-dire d'au moins 300 000 €. Madame MOISAN rappelle que la conjoncture immobilière générale est défavorable, et que d'autres terrains sont déjà en vente sur le territoire communal. Compte tenu de l'emprunt, ce terrain devrait être revendu par lots (et dans sa totalité) à un montant de 44 € le mètre carré. Madame MOISAN pose clairement le problème :

- Doit-on réaliser l'aménagement du terrain par tranches ? Est-ce le rôle d'une commune ?
- Faut-il « stopper l'hémorragie » ? Pour cela, doit-on envisager de le mettre à la vente en l'état auprès de promoteurs pour lotir, et dans ce cas, le Conseil Municipal autorise-t-il à communiquer officiellement sur cette orientation ?

Monsieur CALLIOT est favorable à une revente à des professionnels du lotissement. Monsieur ROUXEL se dit plus réticent, car la Commune serait alors impuissante à gérer les futurs habitants de ce lotissement, gestion qui, selon Madame MOISAN, serait bien difficile sur un tel nombre de lots.

Monsieur MIGNAN indique que des crédits inscrits au BP pour une petite partie des travaux, n'empêche pas que la Commune recherche un acquéreur. Michèle MOISAN demande à l'Assemblée de se positionner sur le principe de mettre en vente ce terrain, quitte à changer d'avis si aucun acquéreur ne semble intéressé. Madame MEHOUS ajoute qu'il ne s'agit pas pour autant de le « brader ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 abstention, et 17 voix pour : **DECIDE** de mettre en vente le terrain du Lotissement de la Petite Abbaye, en l'état, et **AUTORISE** Le Maire à activer une procédure de publicité adéquate.

## **Délibération N° 2011 – 2 - 032 : OFFICE DE TOURISME : FIXATION MONTANT ANNUEL PARTICIPATION DE FONCTIONNEMENT 2011 ET MODALITES DE VERSEMENT**

Michèle MOISAN, Maire, donne la parole à Madame BLINTZOWSKY, Adjointe aux Finances, qui rappelle que « le montant des subventions et participations versées à l'Office de Tourisme du Pays de Fréhel par la municipalité sera validé par le Conseil Municipal de Fréhel sur proposition du budget prévisionnel de l'Office de Tourisme, et présentation des comptes de l'exercice écoulé ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RAPPELLE** la délibération n° 133/10 du 20 Décembre 2010
- **PREND ACTE** du budget prévisionnel 2011 de l'Office de Tourisme du Pays de Fréhel, et présentation des comptes de l'exercice 2010
- **APPROUVE** le versement d'une participation financière de la Commune à l'Office de Tourisme du Pays de Fréhel, pour un montant annuel 2011 de 65 000 € au Compte 6558 (Autres contingents et participations obligatoires)
- **DECIDE** de verser cette participation en quatre fractions de 16 250 € , soit une par trimestre à échoir.

## **Délibération N° 2011 – 2 - 033 : CAMPING : CHOIX DEVIS CHAUDIERE**

Madame MOISAN, Maire, donne la parole à Monsieur CALLIOT, en charge du Camping. Il s'agit d'établir un choix de fournisseur pour le remplacement d'un préparateur d'eau chaude sur le bloc sanitaire n° 10 du Camping municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 2 abstentions, 1 voix contre, et 15 voix pour : **DECIDE** de donner une suite favorable au devis de remplacement d'un préparateur d'eau chaude sur le bloc sanitaire n° 10 du Camping municipal transmis par ATOUT GAZ 22, pour la somme de 4630.67 € TTC, et **AUTORISE** Le Maire à y apposer sa signature.

## **Délibération N° 2011 – 2 – 034 : OFFICE DE TOURISME : SIGNATURE CHARTE CAP ARMOR 2011**

Michèle MOISAN, Maire, donne la parole à Madame MEHOUS, conseillère municipale déléguée au tourisme, qui fait état de la programmation du dispositif départemental Cap Armor, convenu entre le Conseil Général et l'Office de Tourisme pour l'été 2011. Cette démarche a pour but de proposer des activités culturelles et sportives aux estivants et aux résidents locaux à prix réduits. Comme en 2010, il est proposé que la Commune confie la gestion de cette organisation à l'Office de Tourisme, et pour cela, adhère à la charte prévue à cet effet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Le Maire à signer la charte Cap Armor pour l'année 2011
- **VOTE** le versement de la somme de 6 500 € à l'Office de tourisme pour l'organisation de ce dispositif.

## **Délibération N° 2011 – 2 – 035 : CAMPING : INSCRIPTION DE DEVIS EN SECTION D'INVESTISSEMENT**

Madame BLINTZOWSKY présente un devis de fournitures, dont le montant unitaire est inférieur au seuil permettant une inscription en section d'investissement. Le Conseil Municipal approuve son inscription dans cette section.

## **Délibération N° 2011 – 2 - 036 : FIXATION DU NOMBRE D'EMPLOIS SAISONNIERS**

Madame MOISAN, Maire, donne la parole à Monsieur CALLIOT, en charge du personnel, qui expose les prévisions de recrutements :

- 25 emplois saisonniers, dont 23 d'une durée de 2 mois, et 2 d'une durée de 6 mois
- La répartition par service est la suivante : 17 au Camping, 1 à l'entretien des plages, 1 à l'accueil de la Mairie et 6 à la surveillance des plages.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de créer l'ensemble des postes proposés.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Madame MOISAN, Maire aborde les questions suivantes :

1. Règlement du colombarium : celui-ci est décidé par arrêté municipal. Toutefois, Madame MOISAN évoque le règlement du cimetière, et souhaite informer le Conseil Municipal que celui du colombarium reprendra les mêmes conditions d'attribution à savoir :

- Aux personnes décédées sur le territoire communal, quel que soit leur domicile
- Aux personnes domiciliées à Fréhel, alors même qu'elles seraient décédées dans une autre commune
- Aux personnes non domiciliées dans la commune, mais qui ont droit à une sépulture de famille

**Délibération N° 2011 – 2 - 037 : PORTAGE DU SUPPLEMENT TRIMESTRIEL MUNICIPAL PAR VOIE POSTALE**

Michèle MOISAN, Maire, propose de faire porter le supplément municipal par voie postale, afin que chaque habitant puisse en prendre connaissance, sans que cela ne pose de problème de déplacement. Un contrat serait signé entre les Services de la Poste et la Commune pour ce portage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** Le Maire à signer un contrat avec La Poste, pour le portage de ce supplément municipal.

2. Aire de Camping-cars : le fonctionnement actuel n'est pas satisfaisant car seule la fourniture d'eau et d'électricité donne lieu à paiement par les utilisateurs. En effet, la barrière n'est pas opérationnelle, et le contrat d'entretien coûte 14500 € par an. A ce jour, trois solutions existent (pour une recette estimée à 2500 € par an) :

- reprise du matériel par le fournisseur : celui-ci a adressé un refus
- acquisition d'un horodateur (7500 € sans la pose)
- encaissement des droits par un agent, à l'identique des ports de plaisance.

Monsieur PELLAN serait favorable à cette dernière solution : Monsieur ROUXEL propose d'augmenter les tarifs des bornes à eau et à électricité. Le Maire souhaite que ce dossier soit soumis à réflexion.

3. Le bateau de l'Ecole de Voile qui avait disparu, a été retrouvé près de Dinard, où il aurait été utilisé pour des vols de bateaux de plaisance amarrés. Sur le même registre, Michèle MOISAN propose que les statues de l'église et des chapelles, soient photographiées, en cas de vol.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 23 HEURES 15.**

**La Secrétaire de Séance**  
**Caroline MARTIN**

**Le Maire**  
**Michèle MOISAN**